

Seine-Maritime : comment l'Education nationale gère les absences d'enseignants malades du Covid-19

Écrit par Marc Moiroud-Musillo

3-4 minutes

Les enseignants n'échappent pas à la pandémie. Les absences risquent de se multiplier avec la vague omicron. Leur remplacement tient du casse-tête pour l'Education nationale.

A Saint-Martin-du-Bec (Seine-Maritime), un parent d'élèves a appris que l'enseignante de ses enfants en grande section de maternelle serait absente la semaine du 3 au 9 janvier 2022, cette dernière ayant contracté le Covid-19. Le père est d'autant plus inquiet que ses enfants n'ont pas eu cours durant deux semaines en décembre car la maîtresse était convoqué pour être jurée à la Cours d'assise de Seine-Maritime et n'avait pas été remplacée à l'époque.

Nous avons contacté l'inspection académique qui nous a indiqué qu'un remplacement serait effectif à compter du mardi 4 janvier dans l'école de Saint-Martin-du-Bec. Il n'en reste pas moins que les absences risquent de se multiplier alors que le variant omicron se développe sur le territoire français.

L'inspection académique explique avoir anticipé ce risque dès la rentrée de septembre 2021. En effet, elle a embauché 75

professeurs des écoles contractuels (sur un effectif global de 7000 enseignants dans le département de Seine-Maritime). Depuis le début du mois de janvier, elle a lancé une nouvelle campagne de recrutement.

Nous faisons aussi appel aux enseignants retraités afin de renforcer nos effectifs de remplaçants. Les premiers contacts ont été lancés le 3 janvier.

Olivier Vambecke, directeur académique des services de l'Education nationale de Seine-Maritime

Jusqu'à présent, les élèves pouvaient être répartis dans d'autres classes afin de suivre les cours dans l'attente de l'arrivée d'un remplaçant. Depuis le début 2022, ceci n'est plus possible pour éviter le brassage des enfants. La situation est donc complexe à gérer pour l'Education nationale.

Les enfants des soignants continueront d'être accueillis à l'école en cas de fermeture de leurs classes en raison de contaminations par le Covid-19, a annoncé mardi 4 janvier le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal.

"Nous avons prévu un accueil partout en France (...) des enfants de soignants pour faire en sorte que les soignants puissent continuer à travailler", a-t-il indiqué sur France Inter, précisant que la liste détaillée des professions de santé concernées serait communiquée "dans la journée".

Lundi 3 janvier, les élèves ont retrouvé leurs classes sous le même protocole sanitaire: le niveau 3 (sur 4) est maintenu dans les écoles élémentaires, tout comme le niveau 2 dans les collèges et lycées, afin de réduire le brassage entre les classes et les niveaux.

En revanche, il n'y a plus de fermeture de classe dès que l'on

atteint trois cas

de Covid, mais seulement "en fonction de la situation" et "en présence par exemple

d'un très grand nombre de cas", selon le ministère.

Deuxième évolution: le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a décidé de soumettre désormais les élèves à trois tests en quatre jours s'il y a un positif dans la classe.